

Conseil départemental

RAPPORT N° 24.75

BUDGET PRIMITIF 2024 - ETABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET
LOGISTIQUE

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**BUDGET PRIMITIF 2024 - ETABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE**

RAPPORT N° 24.75

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée les projets de budgets primitifs pour 2024 des établissements départementaux dotés d'un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux :

- la Pouponnière « Paul Manchon » ;
- le Centre Maternel « Les Marronniers » ;
- la Cité de l'Enfance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 314-3 du code de l'action sociale et des familles, la tarification des prix de journée fera ultérieurement l'objet d'un arrêté.

1. La Pouponnière « Paul Manchon »

L'activité de la Pouponnière est répartie sur deux sites :

- au Plessis-Robinson pour l'accueil des enfants de la naissance à 3 ans ;
- à Asnières-sur-Seine pour l'accueil des enfants de la naissance à 6 ans.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 84 places. L'activité prévisionnelle pour l'exercice 2024 est estimée à 22 752 journées, correspondant à un taux d'occupation limité à 74 %, du fait de travaux importants qui seront conduits tout au long de l'année dans les unités de vie du Plessis-Robinson.

1.1. Section de fonctionnement

Les inscriptions en **dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 14 M€**, en hausse de 7,5 % par rapport budget primitif (BP) 2023 (13,02 M€).

Les charges de personnel, qui représentent 83 % du total des charges de fonctionnement, progressent de 9 % et représentent un montant de **11,7 M€ en 2024**, contre 10,7 M€ en 2023. Les prévisions 2024 intègrent la revalorisation des salaires à la suite de l'augmentation du point d'indice, la revalorisation du SMIC, la revalorisation de la rémunération des contractuels, la prime de service fonction publique hospitalière (FPH) et la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante s'élèvent à **767 k€**, contre 871 k€ au BP 2023, en baisse de 12 %. Cette baisse est essentiellement portée par les dépenses d'électricité et d'énergie.

Les dépenses liées à la structure s'élèvent à **583 k€** (hors dotation à l'amortissement) et augmentent de 23 % par rapport au BP 2023 (471 k€), portées par l'entretien des bâtiments.

Les inscriptions de **recettes de fonctionnement s'élèvent à 13,6 M€ (hors reprise d'excédent de 402 k€)**.

Elles sont constituées principalement par les **recettes des frais de séjour**, estimées à **13,3 M€**, des produits relatifs à l'exploitation (194 k€) et des produits exceptionnels (100 k€).

1.2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 2,5 M€ (dont 453 k€ de reports). Elles sont principalement destinées aux travaux dans les bâtiments. Sont ainsi prévus les travaux suivants :

- pour le site d'Asnières : réaménagement des 2 unités petite enfance de la Pouponnière (arc en ciel et tropique) afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel ;
- pour le site du Plessis-Robinson : travaux de réaménagement fonctionnel des unités enfants (espaces bambins), amélioration du confort d'été, travaux d'aménagement de l'accueil, des salons et mise en accessibilité.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **2,5 M€** et sont réparties de la manière suivante :

- 990 k€ au titre des amortissements ;
- 1 405 k€ d'emprunt d'équilibre ;
- 94 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA ;
- 3 k€ en prêts sociaux.

2. Le Centre maternel « Les Marronniers »

Le Centre Maternel reçoit des jeunes femmes enceintes et des jeunes mères avec leurs enfants de moins de trois ans. **Sa capacité d'accueil est de 38 mères et 34 enfants**. L'activité prévisionnelle pour l'exercice 2024 est estimée à 12 517 journées, correspondant à un taux d'occupation de 90 %.

2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,4 M€, soit une hausse de 10,8 % par rapport au BP 2023 (3,97 M€).

Les dépenses de cette section sont principalement composées des frais de personnel à hauteur d'environ **3,3 M€**, en hausse de 17,8 % par rapport au BP 2023 (2,8 M€). Celles-ci intègrent des mesures nouvelles telles que la revalorisation des salaires à la suite de l'augmentation du point d'indice, la revalorisation du SMIC, la revalorisation de la rémunération des contractuels, la prime de service FPH et la GIPA.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante de l'établissement s'élèvent à **467 k€**, en baisse de 15,7 % par rapport au BP 2023 (554 k€), du fait d'une diminution significative des dépenses d'électricité et de chauffage.

Enfin, les dépenses relatives à la structure s'élèvent à **239 k€** (hors dotation à l'amortissement), contre 184 k€ au BP 2023.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 4,07 M€ (hors reprise de l'excédent de 363 k€). Celles-ci sont principalement composées **des recettes des frais de séjour (4 M€)**, auxquelles s'ajoutent quelques produits liés à l'exploitation (77 k€).

2.2. Section d'investissement

Les dépenses de cette section s'élèvent à **2 M€**, dont 883 k€ liés aux reports d'engagements. Elles sont principalement liées aux dépenses relatives aux études et aux travaux visant à améliorer la sécurité, l'efficacité énergétique et le confort des installations, pour un montant de 1,05 M€.

Les autres dépenses concernent la mise en conformité des accès aux combles, l'amélioration de l'isolation, le remplacement du poste haute tension, le traitement acoustique du bureau de direction, la réhabilitation des infrastructures, l'aménagement intérieur, la couverture des bâtiments, la modernisation des équipements, et des mesures d'accessibilité.

Les recettes de **2 M€** sont réparties de la façon suivante :

- 1,5 M€ d'emprunts d'équilibre ;
- 463 k€ au titre des amortissements ;
- 46 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA ;
- 3 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

3. La Cité de l'enfance (CDE)

La CDE est un foyer d'accueil d'urgence départemental situé au Plessis-Robinson, qui dispose de **58 places pour recevoir des enfants âgés entre 3 ans et 18 ans**. Le service collectif dispose de 40 places sur site (enfants de 3 ans à 13 ans) et le service FARU (familles d'accueil relais d'urgence) dispose de 18 places (enfants de 3 ans à 18 ans). L'activité prévisionnelle pour l'exercice 2024 est estimée à 21 228 journées, correspondant à un taux d'occupation de 100 %.

3.1. Section de fonctionnement

Les inscriptions au titre des **dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8,8 M€**, en hausse de 6,7 % par rapport au BP 2023 (8,24 M€).

6,6 M€ sont consacrés aux dépenses de personnel, en hausse de 8,9 % par rapport à 2023 (6,06 M€). En effet, elles prennent en compte les mesures nouvelles telles que la revalorisation des salaires impactés par l'évolution à la hausse du point d'indice, la revalorisation du SMIC, la revalorisation de la rémunération des contractuels, la prime de service FPH et la GIPA.

Les dépenses liées à l'exploitation courante de l'établissement sont estimées à **800 k€**, en baisse de 16,7 % par rapport au BP 2023 (960 k€), du fait d'une diminution significative des dépenses de chauffage, d'électricité et des prestations de nettoyage.

Les dépenses afférentes à la structure s'élèvent à **518 k€** (hors dotation aux amortissements), contre 488 k€ au BP 2023.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 8,1 M€ (hors reprise d'excédent de 696 k€).

Ce montant intègre les produits liés à l'exploitation (24 k€), 5 k€ de produits financiers et des **recettes de frais de séjour estimées à 8 M€**.

3.2. Section d'investissement

Les dépenses de cette section s'élèvent à **1,3 M€** (dont 337 k€ de reports) et comprennent des travaux d'amélioration, pour le Plessis-Robinson, incluant une insonorisation, une rénovation du bardage, le remplacement des revêtements de sol, la mise à niveau des systèmes de sécurité, l'ajustement du portail, l'aménagement extérieur, la conformité des accès, le stationnement et les changements d'affectation de locaux. De même, des travaux de rénovation et d'accessibilité sont prévus sur le site extérieur « Barbâtre », pour assurer un environnement sécurisé et accueillant en conformité avec les normes d'accessibilité.

Les recettes sont de **1,3 M€** et réparties de la façon suivante :

- 834 k€ au titre des amortissements ;
- 453 k€ d'emprunt d'équilibre ;
- 51 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA ;
- 3 k€ pour les prêts sociaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi